

Utiliser TELEPAC de manière autonome (Prod Végétale)

Objectifs

- Savoir accéder à son compte personnel Télépac et en connaître les fonctionnalités - Gérer les îlots et les parcelles - Compléter, vérifier et signer les divers formulaires de demande d'aide - Connaître les informations et les documents à rassembler pour se préparer à la télédéclaration - Connaître les enjeux liés à la nouvelle PAC 2023 et appréhender les conséquences pour sa ferme

Enjeux

De nombreux agriculteurs se trouvent démunis pour le dépôt de leur dossier sur Télépac. Cette complexité conduit un nombre croissant d'agriculteurs à solliciter l'appui d'organismes agricoles pour les accompagner. A ces difficultés, viennent s'ajouter les nouvelles règles de la PAC 2023-2027. La formation a pour objet de faciliter la compréhension des enjeux de la PAC et d'encourager une utilisation autonome de Télépac par les agriculteurs.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

- Rappels généraux sur la PAC et les aides
- Point sur les nouveautés de la réforme PAC 2023-2027
- Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration
- Présentation des principales fonctionnalités du logiciel Télépac et des différentes étapes de la saisie
- Travail de chacun sur son dossier en direct sur Télépac

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Support PowerPoint
- Mise en situation
- Salle équipée d'ordinateurs individuels

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

11 avr 2025

11400 Lasbordes

09:00 - 17:00 (7hrs)

Andréa Cassagnes, chargée de mission élevage et Dylan Clair, chargé de mission grandes cultures, en charge des déclarations PAC au Biocivam 11.

Co-organisateur(s)



Financier(s)



Inscription par téléphone, mail ou en ligne sur <https://bit.ly/bio-aude>

Nom : Prénom :
Courriel : Téléphone :

*Formation prise en charge à 100% pour les agriculteur-ices, conjoint-es collaborateur-ices, porteur-euses de projet éligible et cotisant-e solidaires sous condition.

Salarié-es et demandeur-euses d'emploi : Prévoir un délai de traitement supplémentaire.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 04/04/2025

Tarifs

Prise en charge à 100% pour les stagiaires éligibles VIVEA*. Non éligible : nous contacter. Frais pédagogiques : 196€.

Plus de renseignements

Justine Agar
justine.agar@bio-aude.com
Biocivam 11
Organisme de formation =
Maison Paysanne de l'Aude
1, av. Salvador Allende
11300
Limoux
Tel. 0468780638
N° d'organisme de formation :
76110169011

Taux de satisfaction : en 2024 sur cette formation 96,4%

Repas tiré du sac.



Modalités d'accès :

[Conditions générales de formation](#)